

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



RENNES. — La Foire de Janvier qui devait avoir lieu le Jeudi 2 est reportée au Samedi 4 Janvier.

FOIRE AUX VINS D'ANJOU : Rappelons que cette importante manifestation viticole aura lieu à Angers du 11 au 14 Janvier.

A CHAROLLES se tiendra, du 9 au 12 Janvier, le concours de la race bovine charollaise, reproducteurs mâles et femelles.

CHEVAL BRETON. — Le Syndicat des Eleveurs du Cheval Breton, dans sa séance du 15 Décembre, à Landerneau, a renouvelé son bureau : M. Letourneau, éleveur à Nozay, est nommé Secrétaire pour la Loire-Inférieure, notre département étant compris, désormais, dans l'aire Géographique du Stud-Book Breton.

A CARCASSONNE : Les producteurs de fruits de la région viennent de fonder une coopérative modèle pour la vente de leurs produits. Ayant déposé une marque, elle a déjà acquis une renommée sur les marchés français et étrangers.

DEFENSE DES CULTURES : Un syndicat de défense contre les ennemis des cultures, et principalement contre les parasites et les ennemis des pommes à couteau, vient de se constituer dans la Sarthe, sous les auspices de l'Office agricole et du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe.

A MOULINS (Allier) aura lieu, du 30 Janvier au 2 février 1930, le grand concours annuel d'animaux reproducteurs et gras des espèces bovines, ovines et porcines, ainsi qu'un concours de produits agricoles et de vins.

LA NORVEGE se classe en tête de tous les pays du monde pour l'utilisation de l'électricité, bien avant les Etats-Unis et l'Allemagne.

EN ANGLETERRE : Suivant le Daily Mail, le blé serait vendu sur le marché anglais 25 % au-dessous de son prix de revient.

AU BRESIL : La culture de la vigne a pris un développement important.

Commandez dès aujourd'hui votre sylvinite spéciale, en sacs imperméables, pour détruire les mauvaises herbes dans les céréales. Si vous n'avez pas déjà utilisé ce produit, demandez-nous tous renseignements. Il vous sera répondu par retour du courrier.

### LES ETRENNES...



— J'avoue que je ne sais que te donner pour tes étrennes ?  
— Mais rien, mon ami, nous en sommes aux économies.  
— Tiens ! tu me donnes là une excellente idée !

## LE CRÉDIT SUR LES BLÉS Un Brin de Causette...

Vœu de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Nous subissons une crise de mévente. Nous avons eu l'occasion de le dire dans notre dernier bulletin, des esprits bien intentionnés proposent comme remède la création de vastes silos coopératifs et le financement de la récolte.

Nous avons exprimé notre opinion. Les silos ne doivent jouer qu'un rôle de grenier et non pas un rôle d'instrument de spéculation. Quant au financement, il peut être précieux, il permet d'attendre ; il n'est pas sans danger, et nous estimons que son ampleur doit être sagement limitée.

Emprunter, c'est bien, mais payer les intérêts à 5 et 6 % constitue une augmentation du prix de revient du quintal. Où sera le gain ? Il faudrait pouvoir obtenir un loyer d'argent très faible ou nul, pour un terme assez court et seulement pour une faible partie de la valeur de la récolte. Le blé, marchandise de petit prix, ne peut supporter que de faibles charges.

Dans cet esprit, la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, en sa séance du 4 décembre, a émis un vœu près des pouvoirs publics, leur demandant que, soit au moyen d'une organisation de Crédit agricole, soit en se servant de celles existantes, ils fassent consentir au cultivateur gagéant chez lui sa récolte de froment, des prêts à 0 fr. 50 %.

Le blé resterait chez le récoltant emprunteur, à ses soins, le prêt serait consenti inévitablement avec un caution, il serait limité à une faible partie de la valeur du lot, et pour une durée très limitée.

Au lieu de gaspiller de l'argent en de coûteuses installations nécessitant des fonctionnaires, ou des agents fonctionnaires nouveaux, la mise en action de quelques centaines de millions prêtés à 0 fr. 50 % serait sans risque et aurait une bonne influence morale et matérielle sur le marché.

Nous avons dit que le blé demeurerait sous la garde de son propriétaire. Pas de dépenses. Chacun sait bien quels soins donner à un tas.

Il faudrait inévitablement un caution. Pas une organisation financière ne prêterait sans cela. C'est la surveillance du gage assurée gratuitement, la sécurité pour le prêteur.

Le prêt serait limité à une faible partie de la valeur de la récolte et pour peu de temps. Ces modalités nous paraissent nécessaires afin d'éviter la spéculation et de ne pas y faire tomber l'agriculture. Il faut rendre service à celui qui a besoin de payer ses frais d'exploitation, il n'est pas utile d'aller plus loin.

En Amérique, le fermier est devenu un spéculateur. Son système est la monoculture ; moisson faite, il envoie son blé au silo-élevateur, emprunte aux 4/5 de la valeur du lot à 5 ou 6 % aux Land Banque, et sous prétexte de rattraper le loyer de son argent, il... va perdre son argent à la Bourse de New-York ou à celle de Chicago.

Il arrive un jour où il lui faut ou rendre intérêt et principal, ou vendre. S'il a perdu ou que le blé a baissé, c'est la crise décisive. Cette tactique du fermier n'est peut-être pas étrangère à la crise aiguë qui règne en ce moment sur son immense marché de 600 à 800.000.000 de boisseaux, dont 200.000.000 doivent être exportés !

Les fermiers, ne pouvant ni rendre, ni vendre leurs terres chargées d'hypothèques, se sont tournés vers les banques pour escompter et réescompter leurs bons et leur dernier cinquième ; on est arrivé à de très gros taux d'intérêt ou... à des guichets vides. Alors on a demandé à l'Etat la création d'un fonds de secours de 500 millions de dollars sans intérêt. Peut-être aurait-il fallu commencer par là.

de la Loire-Inférieure pour les producteurs de blé français. Souhaitons que notre modeste manifestation aille son chemin. Nous estimons que pour le moment c'est tout ce que l'on peut faire de sage, de prudent et... d'économique. Hélas ! comment parler d'économie, à une époque où circulent tant de bobards et de grands mots !

DE CAMIRAN, Président du Syndicat Central Vice-Président à la Chambre d'Agriculture.

Epanchez dès maintenant sur vos prairies et herbages ainsi que dans vos vignes, en mélange avec les engrais phosphatés :

800 à 1.000 kilos de sylvinite riche, ou 300 à 400 kilos de chlorure de potassium à l'hectare.

## LE PRIX DU PAIN

Voici la circulaire que vient d'adresser le Ministre de l'Agriculture aux Préfets, relativement au prix du pain :

« Des renseignements qui me sont communiqués, il ressort qu'il existe dans de nombreuses communes un écart tout à fait injustifié entre le prix du blé, le prix de la farine et le prix du pain.

« Cette discordance entre le prix de vente d'un aliment essentiellement national et celui de la matière première qui entre dans sa composition est inadmissible ; pour des raisons de justice, de santé publique et de bon ordre social, il importe de la faire disparaître, dans les délais les plus courts.

« Je vous rappelle que la loi du 31 août 1924 et le décret subséquent du 2 septembre 1924 vous en donnent le pouvoir.

« D'une part, en effet, la loi du 31 août 1924 vous confère la faculté de fixer, après avis de la Commission consultative, le prix limite qui ne pourra être dépassé pour la vente des produits de mouture du blé tendre. Il vous appartient, dans ces conditions, lorsque les circonstances économiques l'exigeront, de réunir, sans délai, la Commission, en vue de la fixation du prix limite. Ce prix limite une fois fixé, vous devrez, par tous les moyens, vous assurer qu'il n'est pas dépassé et prendre éventuellement, à ce sujet, toutes mesures, suivies de toutes sanctions, que vous estimerez nécessaires.

« Par ailleurs, si la fixation d'un prix limite pour la farine n'entraîne pas une baisse corrélative du prix du pain, vous voudrez bien adopter, en ce qui concerne cette denrée, les mêmes dispositions que celles prises pour la farine. Les maires, en effet, hésitent souvent à user de la faculté que leur donne la loi du 19-22 juillet 1911, de fixer le prix limite du pain dans leur commune ; disposant d'éléments d'information plus détaillés qu'eux et armés des pouvoirs que vous confèrent à la fois votre fonction et votre autorité, il vous appartient, en cas de défaillance de leur part, de prendre les dispositions que je vous recommande.

« Absolument décidé à faire cesser les abus que je vous signale, je vous prie de bien vouloir m'envoyer, le 15 de chaque mois, avec un état faisant ressortir les principales différences de prix constatées dans votre département entre le blé, la farine et le pain, un rapport détaillé, m'indiquant les mesures que vous aurez pu devoir prendre et les résultats qu'elles vous auront permis d'obtenir. »



Cette fois, nous pouvons rouiller sur nos deux oreilles ! L'Agriculture, mes amis, est sauvée ; son budget pour 1930 est voté. Mais, dame, ça n'a point été sans peine ; il a fallu en mettre du jus — j'eux dire de la salive — nos zélus ont discuté pendant pu de trois séances ! C'étaient le cas de dire, si la culture manque de bras, elle ne manque point d'orateurs, de bavards, qui font entendre leur voix, quand un petit vent les pousse au... Passons vite ces discours en revue, comme un adjudant inspecte une chambrée :

M. Le Bezouet brosse une vue d'ensemble de notre industrie animale (vaches, vaches, cochons, poulets, tortues et tourterelles).

M. J. Menfou présente quelques observations et montre l'effort accompli pour l'agriculture.

M. Lévrier fait un bond à la tribune pour parler des engrais toujours trop chers.

M. Thomascorles aborde la réglementation du marché des produits agricoles.

M. Brunette signale les dommages causés par des essaims d'œuvres.

M. Engendré parle de la crise agricole, qu'il a lue sur un journal.

M. Patalon intervient au chapitre 66, ainsi que M. Déboné qui s'ouvre à ses collègues.

Le Ministre, de son banc, leur répond avec un sourire paternel. M. Yennamare signale qu'une somme destinée à une école d'agriculture, pour son centenaire, n'a jamais été versée... Parait-il faut attendre 107 ans !

M. Trézalaise trouve insuffisants les traitements des garçons de laboratoires et des dames préposées à certaines fonctions, dans une autre école (voui ma chère ! heureusement qu'on va être à l'assurance).

M. Loupiaux attire l'attention du Gouvernement sur le chef mécanicien... d'une école d'industries agricoles. Parait qu'il ne peut pu manœuvrer sans salaire supplémentaire.

Soufflons un peu les copains : Tout ça, y en a eu de neuf heures à midi et de trois heures à sept heures. Au lieu d'aller se coucher, ou d'aller au cinéma avec leur moitié, ces braves zélus-zélés ont remis ça à neuf heures du soir. (Ils auraient ben mérité le « poireau »). Ils ont parlé du doryphore, de la mouture des patates, des piaux de lapins et du prochain habilement des vétérinaires qui porteront un casque... avec une cri-nière !

M. Bombon demande des crédits pour l'industrie chevaline et mulassière. Paraitrait que nous n'avons point assez d'ânes ; quant aux chevaux, il en faut 40 pour une automobile.

M. J. Barbolle a parlé magnifiquement des chemins ruraux défoncés... seulement au lieu de les faire arranger, on dépense des millions pour boucher le bras d'un fleuve, redresser les contours des rivières et on nous comble — comme la Loire — avec de beaux discours !

Résultat : le Ministre des Finances, qu'est notre gros argentier, a serré la bourse. Il ne faut point grossir le Budget ; on nous laisse un petit os à ronger. Qui aura le gros ? C'est point Jeannot... ni vous itou !

A la revoyure les amis... et à l'année prochaine.

MAITRE JEANNOT.

TOUT BON SYNDIQUÉ DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEL ADHÉRENT AU SYNDICAT.

## LA FUMURE DE LA VIGNE

Longtemps le viticulteur a cru que la vigne n'avait point besoin d'engrais chimiques et qu'elle pouvait se contenter du terreau ou du fumier qu'on lui apportait de temps à autre et en très minime quantité. Aujourd'hui le viticulteur sait quelles sources de profits peut être pour lui l'emploi judicieux des engrais chimiques et il ne manque pas d'y avoir largement recours.

Pour bien équilibrer sa fumure, il est nécessaire que le viticulteur connaisse bien son sol, les exigences de la vigne et surtout le rôle des éléments fertilisants que nous pouvons résumer ainsi :

**Azote.** — L'azote favorise surtout la constitution et le développement des sarments, des feuilles et la formation des grappes ; mais apporté en trop grande quantité, il peut provoquer la coulure et diminuer la richesse des raisins en sucre. Tout l'art du viticulteur consiste à proportionner les doses d'azote aux besoins de la vigne qui varient sensiblement suivant les circonstances. Appliqué à des doses en rapport avec les besoins de chaque vignoble, l'azote produit des résultats remarquables, à condition que le terrain ait reçu également des quantités suffisantes d'acide phosphorique et de potasse.

En pratique on emploiera 100 à 250 kilos de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque à l'hectare, suivant les situations, peu avant le départ de la végétation.

**Acide phosphorique.** — L'acide phosphorique concourt à la formation des pépins, favorise la maturation et permet d'employer utilement et sans aucun danger d'assez fortes quantités d'azote. On peut utiliser 500 à 600 kilos de superphosphate ou de scories à l'hectare en mélange avec les engrais potassiques.

**Potasse.** — Pour la vigne, la potasse est l'élément important, grâce à elle, on peut arriver à faire porter aux souches un grand nombre de grappes sans en diminuer la qualité. Elle conserve en même temps aux cepts la vigueur nécessaire aux récoltes futures. D'expériences assez récentes, faites à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, il ressort qu'un apport de sylvinite riche dans un sol déjà riche en potasse « a augmenté simultanément la végétation de 39 %, la production de 110 % et la qualité de 1/2 ».

Les vignes traitées aux engrais potassiques sont plus résistantes aux maladies cryptogamiques, à la chlorose, au rouget, à la brunissure, à la coulure et aux gelées de printemps. Leurs raisins, plus riches en sucre, donnent des vins à degré alcoolique plus élevé avec diminution sensible

de l'acide tartrique et de l'acidité totale et augmentation de l'intensité colorante. La potasse augmente l'activité du système racinaire, maintient le sol plus frais, et réduit ainsi les mauvais effets de la sécheresse. On peut employer 600 à 800 kilos de sylvinite riche ou, dans les terres fortes ou pauvres en chaux, 250 à 350 kilos de chlorure de potassium à l'hectare épanchés le plus tôt possible, fin de l'automne ou début de l'hiver. On peut utilement essayer des doses plus élevées.

M. Vinet, sous-directeur de la Station œnologique d'Angers, et M. Lemesle, directeur du Laboratoire de chimie agricole d'Angers, ont mis à l'étude depuis deux ans la question de l'action du chlorure de potassium à doses croissantes sur la vigne. Leur rapport, dont il nous a été donné lecture à la dernière séance de la Société Industrielle et Agricole d'Angers, est sur le point de paraître, mais en attendant MM. Vinet et Lemesle nous autorisent à signaler qu'employé deux années de suite à des doses de 300, 600 et 900 kilos à l'hectare, le chlorure de potassium a donné des excédents de rendement et des bénéfices nets à l'hectare, d'autant plus importants que la dose employée était plus forte.

Le bénéfice net à l'hectare, cette année, est de :

900 francs pour la parcelle ayant reçu deux ans de suite 300 kilos.

1.200 francs pour la parcelle ayant reçu deux ans de suite 600 kilos.

2.470 francs pour la parcelle ayant reçu deux ans de suite 900 kilos.

Le champ d'expériences était établi près de Bouchemaine (Maine-et-Loire), en terre argileuse, sur vignes de Chenin blanc donnant du vin de qualité.

**Chaux.** — La vigne est moins exigeante en cet élément, dont un excès peut même lui être nuisible. Cependant en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser à demeure, jour et nuit. Alors même que les jeunes animaux sont laissés en complète liberté, le port de ce licol ne présente que des avantages. Le poulain doit être muni d'un licol léger, en cuir souple ou en tresse, bien ajusté, qu'il supportera sans gêne aucune, et que l'on peut laisser

doivent être fermes, sans brusquerie, en évitant le chatouillement. Pour pratiquer le pansage, on commencera par les parties les moins sensibles (encolure, croupe), que l'on frottera d'abord avec une pièce d'étoffe (laine ou flanelle), puis, à mesure que le poulain s'habitue, avec le bouchon de paille, la brosse, l'étrille; la crotte et la queue, souvent infestées de parasites, seront l'objet de soins particuliers. Dans le dressage au pansage, on réprimera avec fermeté les tentatives qui pourraient faire le poulain pour mordiller ou ruer, défauts qu'il importe d'enrayer dès le début. Par contre, on récompensera, par l'octroi de quelque friandise, la bonne volonté et la soumission.

Il est bon, également, d'habituer les jeunes poulains à se laisser ouvrir la bouche, toucher les dents, prendre la langue et le bout du nez, manier les oreilles; on les prépare ainsi à supporter facilement plus tard la contrainte de la bride ou du mors; toutes ces manipulations doivent être faites avec douceur, sans brusquerie, comme par jeu.

On sait combien l'application de la première ferrure éfraie, parfois d'une manière irrémédiable, les jeunes chevaux, tout beaucoup restent vicieux ou dangereux à la forge. Cette opération serait singulièrement facilitée si l'on y préparait les poulains dès leur jeune âge. Il convient pour cela de les accoutumer à se laisser lever les membres, taper les pieds avec un morceau de bois, un caillou, une mailloche légère. Dans le même ordre d'idées, on laissera le poulain accompagner sa mère lorsqu'on conduit celle-ci à la forge; il s'habitue ainsi progressivement aux divers bruits de l'atelier et à l'opération, insolite pour lui, qu'est l'application du fer.

Enfin, il faut apprendre au jeune poulain à ne s'effrayer d'aucun bruit, en particulier des automobiles, des trains en marche, des rouleaux compresseurs, etc. Ce n'est pas par des cris, l'emploi du fouet, de moyens brutaux que l'on y parviendra; c'est là, au contraire, le moyen le plus sûr d'inspirer la frayeur au lieu de la dissiper. Le cheval a peur de tout objet qui lui est inconnu: on le rassurera en le faisant approcher peu à peu de cet objet, le calmant par la parole ou des caresses, jusqu'à ce qu'il puisse le flairer; l'animal se convaincra ainsi facilement que sa frayeur n'est pas fondée, et, après quelques essais, il restera parfaitement calme, et même indifférent.

En résumé, les éleveurs ne sauraient apporter trop de soins et de patience à la première éducation du poulain qui, bien conduite, lui évitera bien des tracasseries et des accidents lorsque sera venue l'époque du dressage proprement dit.

PASTORET.

(Bretagne hippique.)

### Concours Général Agricole DE PARIS

Un concours général agricole aura lieu à Paris, Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles), du lundi 17 au dimanche 23 mars 1930.

Il comprendra :

1° Un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, un concours laitier et beurrier, un concours de chiens de berger; ces concours étant réservés aux éleveurs et aux agriculteurs exploitants, résidant en France, en Algérie et dans les colonies ou pays de protectorat, ainsi qu'aux Sociétés et Syndicats d'élevage.

2° Un concours de produits de laiterie, de produits agricoles et horticoles, de vins, de cidres, poirés et eaux-de-vie, les produits divers devant provenir de la métropole, de l'Algérie, des colonies ou des pays de protectorat.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 17-25 janvier 1930. Des affiches, qui seront apposées incessamment, feront connaître aux éleveurs les formalités à remplir pour l'exposition de leurs animaux ou de leurs produits.

#### UN BON CONSEIL

En hiver, prenez souvent un Ficon, avec du sucre et de l'eau bouillante. C'est un excellent moyen de se préserver de la grippe et des mauvais rhumes.

#### NOS DEPUTES EN PANTOUFLES

C'est ça, tu viens de voter à la Chambre des milliards et des milliards de dépenses et tu me refuses une pauvre petite fourrure de 10.000 francs ?



### LA LAITERIE

A LA MÈRE ROSE !...

Mère Rose ! Mère Rose ! vous vous plaignez de vendre votre beurre à un prix inférieur à celui de vos voisins. Mais pourquoi prenez-vous si peu de précautions ? Pourquoi ne voulez-vous pas comprendre que le bon beurre résulte d'une foule de petits détails scrupuleusement observés au cours de sa fabrication ?

Et savez-vous, mère Rose, que cette fabrication commence dès l'étable, qu'elle se continue à la laiterie, dès que vous y introduisez votre lait dans un récipient.

Je ne veux pas m'appesantir sur l'installation de votre étable, où vos deux vaches, allongées mélancoliquement sur une litière parcimonieuse et sous des tentures de toiles d'araignées, manquent d'air, de lumière et de propreté.

Allons-tout de suite dans votre laiterie. Sans doute, mère Rose, c'est tout de même une laiterie, puisque des pots à lait, à bavures jaunâtres, s'y heurtent dans un beau désordre qui n'est point « un effet de l'art ».

Mais votre laiterie est également une cave, car j'aperçois des tonneaux en chantier, un fût à cidre laissant percevoir une odeur aigrelette.

Votre laiterie est encore un garde-manger. Sur des planches, voisinent de tous côtés contenant de la viande, du lard, des légumes, des fruits, provenant des repas d'hier ou attendant les repas de demain.

Comment, mère Rose, dans un tel milieu, pouvez-vous préparer du bon beurre ? Les poussières, les moisissures, les microbes, les ferments apportés par les aliments, les boissons de toutes sortes, qui encombrant votre laiterie, ensemencent votre crème, nuisent à sa fermentation normale, étouffée par des fermentations secondaires qui n'augmenteront pas la qualité de votre beurre.

Donc, mère Rose, commencez par éloigner de votre laiterie tout ce qui en fait une cave et un garde-manger.

Puis procédez à un nettoyage sérieux d'un local enfin désencombré. D'abord, vous brosserez à sec les murs, le plafond, le plancher. Après, vous laverez le tout avec une solution oxygénée. Ensuite, vous désinfecterez aux vapeurs de formol, ou en brûlant du soufre, afin d'avoir de l'acide sulfureux.

Restent les récipients. Versez de l'eau bouillante contenant des cristaux de soude et brossez énergiquement. Pour les stériliser, plongez-les tout entiers, quelques minutes dans l'eau bouillante. Vous pouvez les laver avec une solution oxygénée. Puis vous rincerez soigneusement à l'eau froide.

Voyons maintenant le traitement de la crème.

Mère Rose ! il faudra rompre avec une pratique déplorable, consistant à entasser d'un jour à l'autre les crèmes de différentes traites dans le même et unique récipient. C'est le plus sûr moyen de contrarier les fermentations en cours et de ne pas avoir une « maturation » normale.

Il vous faudra autant de vases que de jours entre deux barattages, et ne verser, dans chacun d'eux, que les crèmes provenant des traites de la même journée.

Mais ces récipients doivent être d'une méticuleuse propreté, d'où la nécessité de les nettoyer et ébouillanter soigneusement avant d'y mettre la crème fraîche.

Cette crème, aussitôt déposée, devient le siège d'une fermentation, notamment dans la partie supérieure de la masse. Il est donc nécessaire de la remuer deux fois par jour, à l'aide d'une spatule en bois, afin que, dans toutes ses parties, elle puisse fermenter uniformément. De cette façon, nous éviterons, sur les bords du pot à crème, la formation d'une couche épaisse d'un jaune foncé, et, au fond du vase, d'un caillot de petit-lait qui aigrit, ou plutôt fermente, ce qui communique au beurre un goût aigrelet.

C'est la conséquence des fermentations secondaires, mère Rose, qu'il vous faut prévenir à tout prix, si vous voulez obtenir un bon beurre.

Toujours pour les éviter ces maudites fermentations, il vous faudra n'entrer dans votre laiterie qu'avec des vêtements propres, laisser à la porte vos sabots avec lesquels vous avez traversé votre étable et, de même, ne pas conserver le tablier avec lequel vous avez vaqué aux soins du ménage et de la basse-cour.

Mère Rose ! c'est la laiterie méticuleusement propre, à l'abri de tout ferment malsain, qui fait le bon beurre.

Jean BEAUCERON.

(La Défense Agricole.)

### Association Générale des Producteurs de Blé

#### MARCHE FRANÇAIS

L'attention du marché français s'est concentrée depuis 15 jours sur l'exportation. La culture dépece par le peu de résultat de la nouvelle loi a mis, peut-on dire, tout son espoir dans un allègement du marché par exportation.

Il faut reconnaître que depuis quelques jours, la réaction des marchés étrangers importateurs n'a pas été favorable à nos efforts. Nous nous heurtons, en effet, à de sérieuses difficultés notamment de la part de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, difficultés provoquées d'ailleurs par des offres maladroites et désordonnées du commerce qui ont jeté la perturbation sur les marchés acheteurs.

Il y a un sérieux effort à faire pour rétablir la situation; en ce qui concerne les coopératives et syndicats agricoles, la centralisation des offres par l'Union Nationale des Coopératives de vente et de transformation du blé que nous nous sommes efforcés de réaliser permettra d'y parvenir.

Notre marché a été évidemment très mal impressionné par ces difficultés; en culture et surtout au marché de Paris, les prix ont donc marqué une certaine tendance au fléchissement pour atteindre mercredi de 128/130 dans l'Ouest à 130/133 dans la région parisienne Nord. Le Décembre coté à Paris 143 à la fin de Novembre a fléchi de son côté à 138 fr. 75, le 19 Décembre.

Il ne faut pas que la culture se laisse démoraliser par la mauvaise impression de ces derniers jours. Tous les efforts vont être faits pour atténuer les difficultés à l'exportation, difficultés dont il ne faut pas que les acheteurs puissent tirer parti pour influencer le marché à la baisse.

L'importation est pratiquement arrêtée; que la sortie de 2 millions à 2 millions 1/2 de quintaux s'effectue plus ou moins vite et avec plus ou moins de difficultés, ceci ne change pas pour l'instant la position statistique de notre marché. Rien ne pro-

ve d'ailleurs que nos efforts ne vont pas aboutir et que le mouvement des exportations ne va pas se déclencher après les fêtes de Noël.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin, nous estimons qu'à côté des efforts à poursuivre pour l'exportation, il faut encore redoubler d'efforts pour développer la consommation intérieure: Nous enverrons prochainement aux associations agricoles et à la presse professionnelle des tracts donnant des indications précises et pratiques sur les différentes rations alimentaires à base de blé pouvant être employées par le bétail. Tracts à répandre très largement pour mener une véritable campagne qui peut et doit avoir une influence matérielle et morale sur notre Marché.

#### MARCHE DES AVOINES

Le marasme du marché des avoines qui vient aggraver encore si durement la situation des producteurs était facile à prévoir et il était prévu. Pendant le premier semestre de 1929, l'Association des producteurs de blé a protesté à plusieurs reprises auprès des Ministères du Commerce et de l'Agriculture contre la création d'un marché unique des avoines françaises et étrangères de toutes couleurs. Nous avons affirmé qu'une telle disposition aurait pour conséquence l'écrasement de notre marché par les stocks d'avoines étrangères médiocres ou peu appréciées par les acheteurs français.

Nos réclamations n'ont pas été écoutées, le marché unique a été établi et les cours sont aujourd'hui effondrés sous le poids d'avoines allemandes dont l'importation en France, réalisée dans un but spéculatif, ne se justifiait par aucune nécessité d'approvisionnement.

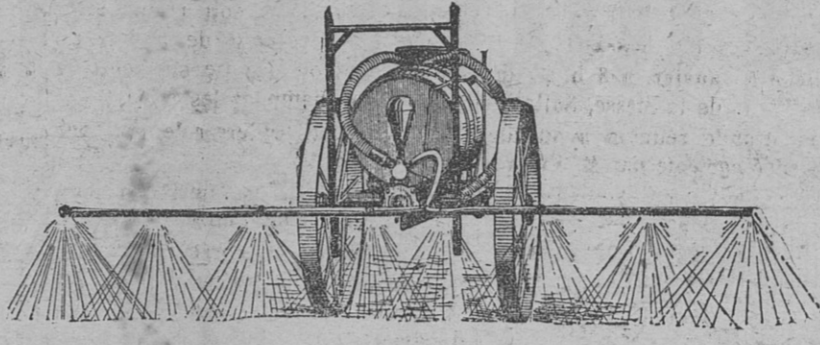
Le Ministère du Commerce averti en temps utile porte toute la responsabilité de cette situation.

Achez tous le nouveau Timbre antituberculeux

## Machines Agricoles



### Pulvérisateur à Traction



Pour le traitement à l'acide des céréales et pour la vigne.

Pompe nouveau modèle à quadruple effet par diaphragmes et robinet à 3 voies. Tonneau bois 1<sup>re</sup> qualité, châssis et roues métalliques. Rampe 3 mètres et 4 mètres 50 de large.

La pompe, d'un grand débit, sert également au remplissage du tonneau, sans rien démonter et ne jamais toucher à l'acide. D'une grande douceur, elle peut être actionnée sans fatigue à la main, par une femme ou un enfant, permettant ainsi de régler le débit.

Les n<sup>os</sup> 1, 2 et 4 sont actionnés à la main. Le n<sup>o</sup> 3 est actionné par les roues, tout en conservant le remplissage du tonneau. La pompe s'enlève facilement et peut servir à tous usages, débit: 5.000 litres.

Prix des pulvérisateurs complets, de 1.300 à 2.650 fr., suivant modèle. Supplément pour rampe à vignes, 300 fr.

Pompe à quadruple effet, spéciale pour la vigne et autres usages, montée sur brouette, débit 5.000 litres, avec 3 mètres de tuyau. Prix: 750 fr.

Départ usine. Remise à nos adhérents. Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs à dos sur demande.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

### Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3<sup>me</sup> ordre, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.



Contenance en litres

Prix en tôle peinte

Prix avec cuve galvanisée

1 50 402 fr. 435 fr.

2 65 462 » 495 »

3 80 512 » 556 »

4 100 578 » 622 »

5 125 633 » 688 »

6 150 710 » 776 »

7 200 776 » 853 »

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

REMISE à nos adhérents.

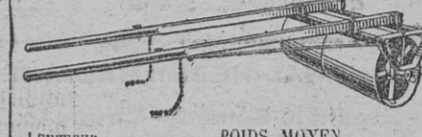
REMISE à nos adhérents.

### Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Longueur du rouleau Diam. 0<sup>me</sup> POIDS MOYEN 0<sup>me</sup> 0<sup>me</sup>

1<sup>me</sup> 00 230 kg. 250 kg. » —

1<sup>me</sup> 20 250 — 270 — » —

1<sup>me</sup> 40 270 — 290 — 365 kg.

1<sup>me</sup> 60 290 — 310 — 390 —

1<sup>me</sup> 80 310 — 330 — 415 —

2<sup>me</sup> 00 375 — 425 — 530 —

Prix au kilo: 2 fr. 15 départ, port déduit sur facture.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Remise à nos Adhérents.

### L'ELECTRIFICATION RURALE

## La Question de la Pose des Lignes à travers Champs

L'électrification des campagnes a posé divers problèmes dont la solution est souvent délicate et diffère de celle qui avait été envisagée dans les réseaux exploités jusqu'à ce jour.

En effet, les sociétés concessionnaires avaient jusqu'alors recherché la clientèle des agglomérations dont la densité de la population permettait d'atteindre un nombre considérable d'abonnés en ne construisant que des secteurs de faible développement; les lignes de transmission n'assuraient que l'alimentation de services urbains et pouvaient suivre les chemins de grande voirie qui relient les centres importants. D'autre part les lignes de distribution n'étaient construites que dans les voies bordées de maisons d'une façon continue.

Avec l'électrification des campagnes, le distributeur est obligé de rechercher les possibilités d'alimentation d'une clientèle très disséminée, souvent isolée, presque toujours éloignée des chemins de grande voirie.

Le problème n'est plus de donner le courant aux personnes privilégiées groupées le long de rues bien tracées, mais de s'efforcer de porter le courant au plus grand nombre possible d'habitants isolés.

Ces deux conditions nécessitent une construction solide et présentant le maximum de sécurité, et, en même temps, une construction à bon marché.

Construction solide: donc canalisation comportant des pylônes imperissables et des tracés rectilignes, car les angles sont des points faibles.

Construction assurant la sécurité de l'exploitation, ce que l'on obtient en évitant l'établissement de lignes mixtes à haute et à basse tension, conditions imposées par le Ministère des Travaux Publics dans l'arrêté technique du 30 avril 1927.

Enfin, construction à bon marché, rendue possible par l'augmentation

de la portée et par la diminution de la quantité de cuivre utilisé, ce qui ne peut se réaliser qu'en évitant justement les méandres des chemins de terre, et en se dirigeant vers la demeure de l'abonné par le tracé le plus court.

C'est pour ces diverses raisons que le Ministère de l'Agriculture a estimé indispensable « d'adopter autant que possible des éléments rectilignes sans dépendances systématiques avec le réseau routier ». C'est grâce à l'application de ce principe, qu'il a été possible, sans diminuer le pourcentage des futurs abonnés à desservir, de réaliser un réseau départemental construit entièrement sur supports imperissables.

C'est également pour des motifs de sécurité que les postes de transformation seront installés, non plus sur la place publique, ou dans la cour de l'école, ainsi que cela se pratiquait autrefois, mais à l'entrée du village. Si la ligne à haute tension doit être prolongée au-delà de l'agglomération, on lui fait contourner le village, de telle sorte qu'elle soit le plus possible éloignée des habitations.

MARCHE DE LA VILLETTE Du lundi 23 Décembre

Table with columns for ANIMAUX, Cours Officiels, and Prix Approximatifs. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, and Pores.

Emplois des Crédits destinés aux Reboisements

PROJET DE VŒU L'Association nationale et industrielle du Bois, le Touring-Club de France, le Comité des Forêts, la Société de Franche-Comté, et des Provinces de l'Est, l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles, considérant qu'il importe d'obtenir le maximum de rendement économique et social des 130 millions destinés aux reboisements et aux achats de forêts dans un but d'équipement national, considérant que l'adjonction de parcelles boisées aux exploitations rurales dans les pays de petite culture répond à une nécessité économique et permet souvent seule d'équilibrer un budget difficile, considérant que le reboisement retient de plus en plus l'attention de la population rurale qu'il est fait par elle et pour elle, considérant que le montant des subventions accordées aux particuliers à raison de 50 % de la dépense de reboisement proprement dit, ne représente que le huitième environ des dépenses totales qui comprennent notamment les frais de gestion, d'impôt, considérant que dans ces conditions, il peut être reboisé huit hectares par les particuliers subventionnés au lieu de 1 hectare par l'Etat agissant seul, considérant que les impôts qui seront perçus à l'époque de la coupe de ces huit hectares, sur le commerce, l'industrie et le transport de ces bois, seront nettement supérieurs au produit de la coupe de 1 hectare boisé par l'Etat, considérant qu'ainsi il aura été fait huit fois plus pour l'intérêt général et le climat, qu'il aura été produit huit fois plus d'activité par les opérations de plantation et d'exploitation, considérant que ces buts sont parfaitement compatibles avec le rôle de haute direction technique et de contrôle qui appartient à l'Administration des Eaux et Forêts, considérant que des Associations et des Syndicats ont déjà entrepris pour le reboisement, une vigoureuse campagne et qu'il importe de lui permettre de porter ses fruits, considérant qu'il est de l'intérêt général de développer les initiatives individuelles et collectives et que les acquisitions de forêts par l'Etat ne se légitiment que dans les régions et dans les cas où ces initiatives ne peuvent se manifester, qu'elles favorisent, en outre, par certains côtés, les spéculations des déboiseurs, considérant que ces achats ne répondent d'aucune façon à la nécessité d'augmenter l'aire forestière de la France, Émettent le vœu : Qu'une part importante des crédits soit affectée aux reboisements par les particuliers et les Associations.

CHEMINS RURAUX

M. Emile Borel expose à M. le Ministre de l'Agriculture : a) qu'au moment de l'établissement du cadastre, certains chemins ont été indiqués par de simples pointillés et n'existent que comme sentiers ; b) que ces sentiers pouvaient suffire à l'exploitation des machines agricoles, mais auraient actuellement besoin d'être élargis ; et demande s'il ne pourrait pas prendre l'initiative de proposer une modification de la loi, en vue d'autoriser les propriétaires des terres desservies par ces chemins, même lorsque ces terres ne sont pas absolument enclavées, à en obtenir l'élargissement en payant, bien entendu, une indemnité à fixer par expert.

Réponse. — La législation actuellement en vigueur permet aux propriétaires qui le désirent d'effectuer les travaux d'élargissement reconnus nécessaires sur les chemins présentant un intérêt au point de vue agricole. En effet, aux termes de la loi du 20 août 1881 sur le code rural : 1) s'il s'agit de chemins ruraux appartenant aux communes, les propriétaires intéressés peuvent, à défaut des communes, se grouper en associations syndicales en vue d'effectuer les travaux d'amélioration ou d'élargissement des chemins rentrant dans cette catégorie ; 2) s'il s'agit de chemins d'exploitation, qui sont la propriété des riverains, ceux-ci peuvent également se réunir en associations syndicales, conformément aux dispositions de la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888, modifiée par le décret du 21 décembre 1926, pour effectuer les travaux d'ouverture ou d'élargissement reconnus nécessaires. Le ministère de l'Agriculture facilite d'ailleurs l'exécution des travaux d'ouverture, de redressement et d'élargissement des chemins ruraux ou des chemins d'exploitation, en attribuant, dans la mesure des crédits mis à sa disposition, des subventions aux associations syndicales ainsi constituées, lorsque ces travaux sont effectués conformément aux projets dressés par le service du génie rural. Ces dispositions paraissent suffisantes, et ne semblent pas qu'il y ait lieu d'apporter des modifications aux lois actuelles.

Si vous n'avez pas employé de potasse à l'automne, n'hésitez pas à épandre d'ici la fin de février : 150 à 200 kg. de chlorure de potassium à l'hectare, seul ou en mélange avec un engrais azoté, vous obtiendrez ainsi un blé résistant à la verse, un grain lourd et bien rempli.

Tout bon cultivateur doit lire : LA MONOGRAPHIE DE LA FERME EXPERIMENTALE D'AVRILLE. En vente au Syndicat, 5 francs. ou franco par poste, 5 fr. 50.

La Vie Syndicale

Saint-Brevin-les-Pins Dimanche 5 Janvier, à 8 h. 30 du matin, à l'issue de la messe, Salle de la Mairie, grande réunion syndicale et conférence agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Questions importantes. Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister.

Syndicat de Brains Voici la nouvelle composition des membres du Bureau : Président, M. Julien Bouyer. Vice-présidents : MM. François Prin et François Jahanneau. Trésorier : M. Francis Ségineaud. Secrétaire : M. Julien Michaud, au bourg.

Cotisations syndicales pour 1930 Malgré les charges causées par la parution de notre Bulletin hebdomadaire (papier, tirage, poste, etc.) et le développement pris par nos différents services, le Conseil d'Administration du Syndicat Central décide de maintenir la Cotisation pour 1930 à huit francs.

Le Jus de Raisin Un viticulteur nous écrit : Vous savez que le corps médical recommande beaucoup les cures de raisin pendant la période des vendanges. Pourquoi n'en serait-il pas de même toute l'année, en généralisant l'usage du jus de raisin non fermenté ? (Bulletin des Engrais.)

Changement d'Adresse Nous rappelons à nos adhérents nous signalant leur changement d'adresse, pour l'envoi du Bulletin, de toujours nous indiquer leur ANCIENNE ADRESSE, en mentionnant la nouvelle.

Les Viticulteurs du Centre en Bourgogne Sur l'initiative de la Compagnie d'Orléans, une mission de viticulteurs de la Vallée de la Loire s'est rendue, fin septembre, en Bourgogne, pour y étudier le fonctionnement des caves coopératives créées récemment dans le Maconnais et le Beaujolais.

CULTIVATEURS !... au réveil des BLÉS, avant le tallage et pour satisfaire à la « FAIM D'AZOTE » de vos Céréales.

Nitrate de Soude du Chili (150 à 250 kilos à l'hectare) qui vous assurera, dans tous les sols et dans tous les climats, un tallage exceptionnel, une épuration régulière et un rendement abondant.

Délégation Française des Producteurs de NITRATE DE SOUDE DU CHILI 3, rue de Stockholm, PARIS-8<sup>e</sup> Agence de l'Ouest : M. P. CORMIER, ing.-agr. 22, boulevard de l'Égalité, NANTES. Envoi gratuit et franco sur demande de brochures et notices agricoles.

Une Pratique déplorable

Cette pratique consistait tout simplement à épandre, soit à l'automne, soit dans le courant de l'hiver, le fumier dont on dispose sur toute la surface du champ et les scories sur ce fumier pour enterrer le tout par un labour.

Cette manière de faire est d'un usage courant dans toutes les régions où l'on emploie les scories et ses conséquences sont d'autant plus graves que la fumure au fumier est plus abondante. Le fumier contient cinq pour mille d'azote et cet azote constitue pour une bonne part la haute valeur du fumier. Si on met des scories au contact direct de ce fumier, la chaux qu'elles renferment provoque le départ de l'ammoniaque, et par conséquent celui de l'azote dans l'atmosphère.

Si l'on suppose une forte fumure de 40.000 kilos de fumier à l'hectare, apportant 200 kilos d'azote valant 6 francs le kilo, comme dans le sulfate d'ammoniaque, et que, par le contact des scories, un tiers de cet azote s'échappe dans l'air, on perd 65 kilos d'azote à 6 francs, soit 390 francs.

Pour éviter cette perte, il faut enterrer auparavant le fumier à la charrue. Ce travail étant fait, on peut répandre sans crainte les scories qu'on enfouira ensuite par un hersage, sans risquer de provoquer une déperdition d'azote.

Le Jus de Raisin

Un viticulteur nous écrit : Vous savez que le corps médical recommande beaucoup les cures de raisin pendant la période des vendanges. Pourquoi n'en serait-il pas de même toute l'année, en généralisant l'usage du jus de raisin non fermenté ?

Une campagne active des médecins et des hygiénistes, dans la grande presse, donnerait des résultats. Et l'on pourrait sans doute envisager l'exportation aux Etats-Unis ? L'Académie de médecine ne se refuserait pas plus à reconnaître les vertus d'un tel produit que les qualités des eaux de stations thermales présentes ou futures !

La préparation ne doit pas présenter des difficultés insurmontables. Voilà donc une question qui devrait intéresser certains viticulteurs.

Les Viticulteurs du Centre en Bourgogne

Sur l'initiative de la Compagnie d'Orléans, une mission de viticulteurs de la Vallée de la Loire s'est rendue, fin septembre, en Bourgogne, pour y étudier le fonctionnement des caves coopératives créées récemment dans le Maconnais et le Beaujolais.

Ces caves, qui fournissent des vins de qualité, constituent un exemple très intéressant des résultats que les vigneron du Centre de la France peuvent obtenir par un travail en commun judicieusement compris.

Ajoutons qu'à son passage dans la capitale, la mission a été reçue par les représentants de la Chambre Syndicale du Commerce en gros des vins de Paris et du département de la Seine, qui ont tenu à lui faire visiter les installations les plus modernes de la Halle aux Vins



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogram minimum

- RIZ et ISSUES Riz Saigon Importation N° 1, 170 >> Riz Saigon Importation N° 2, 165 >> Issues de riz... 112 >> Farine de Manioc... 150 >> Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay. LE TITAN... 152 >> Farine alimentaire pou. pores et bovins. Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay. Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

- Tourteaux en farine et divers Coprah en pains : par 500 k. minimum... 130 >> par 100 k... 140 >> Coprah en farine... 150 >> Arachides Rufisque : en farine, ext. bl. Bordeaux 182 >> en farine, blancs... 165 >> Farine de maïs... 125 >> Mais pour volailles... 115 >> Sorgho logé dép. Nantes... 128 >> Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

- Aliments pour Volailles et Lapins Granulé condensé p' volailles 130 >> Grandes Pondeuses... 136 >> Farine de viande... 191 >> Poudre d'os alimentaire... 94 >> l'arène d'os alimentaire... 99 >> Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

- AVICULTURE DE L'OUEST Provençale bret. p' volailles. 135 >> — nantaise p' lapins. 135 >> Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

- Aliments mélassés Mélasse Say, 80 % mélasse... 96 >> Son mélassé Say, 50 %... 113 >> Paille mélassée Say, 50 %... 82 >> Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

- Produits des Etablissements Arsène Bertin ALIMENTATION DES CHEVAUX Aliment complet N° 1, 40 % l'avoine, 35 % mélasse... 119 >> Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine tourteaux) 125 >> ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES « Optima » : pour vaches laitières... 134 >> p' engraissement d. bœufs 138 >> p' veaux (le sac de 5 k.)... 14 50

- ALIMENTATION GENERALE Provençale « Sucraff » N° 1... 88 >> — « Sucraff » N° 2... 84 >> ALIMENTATION DES PORCS « Optima » : p' engraissement des porcs 139 >> p' porcelet et truies... 102 >> Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

- Provençale Infaillible pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

- Sulfate de Cuivre Nous cotons, disponible... 330 >> les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à l'usine Majoration de 3 francs par 100 kil. pour livraison en sacs de 50 kilos.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

48. — A vendre 1/2 muids et barriques neufs et d'occasion, chêne et châtaigner. S'adresser à M. Charon-Jamin, 45, quai Malakoff, Nantes. 175. — A vendre, plants de meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire, authenticité garantie. Catalogue franco. Prix de gros. S'adresser à M. Terrien, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer. 180. — On offre plants de vignes greffés, racinés, Pinot, Muscadet, et Hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertille Seyve 450, Othello et Noah. — S'adresser à M. Auguste Meneux, viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vigneronnes à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaumay-Clan (Vienne).

215. — A vendre, 500.000 plants greffés : Muscadets, gros-plant, colombard, gros-plant et toutes variétés de l'Ouest. 400.000 racines hybrides anciens et nouveaux. Tous arbres fruitiers. Catalogue franco. S'adresser à M. J. Foulonneau, à Saint-Christophe la Couprie (Maine-et-Loire).

220. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extra. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

243. — A vendre, deux très belles juments à fins, papiers d'origine, aptes à tous travaux. Feraient camion. 244. — A vendre, beaux plants cassisiers, 1 an, prix modéré. S'adresser à M. de Porzamparc, 100, rue de Coulmiers, Nantes.

245. — A louer à prix d'argent, pour la Toussaint 1930, ferme de 12 à 13 hectares, située à 12 kilomètres de Nantes (terre, prés, vignes).

246. — A louer à 1/2 fruit pour la Saint-Michel 1930, belle ferme de 40 hectares, région Redon.

247. — A vendre, très bon cheval bien doublé, très doux, 1 m. 65, 7 ans, apte à tous travaux agricoles.

248. — A vendre pour cause déménagement, un pressoir à long fût de première force, longueur des fûts, 6 m. 80. Pour tous renseignements s'adresser à M. Chéné, au Boulais, La Varenne (M.-et-L.).

249. — A vendre pour non emploi un appareil à acide sulfurique marque « Nicolas », contenance 300 litres, pompe de chargement montée sur le chariot. Très peu servi. Parfait état.

DEMANDES

107. — On demande ménage sans enfant, homme toutes mains, femme basse-cour. S'adresser à M. Emile Cassard, herbager, à Basse-Goulaine.

108. — On demande à louer à prix d'argent, une ferme de 15 à 18 hectares environ, communes de Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre ou Saint-Etienne-de-Montluc.

109. — On demande célibataire de 18 à 30 ans, pour s'occuper de culture maraîchère.

110. — On demande pour la Chapelle-sur-Erdre, ménage jardinier, vigneron, femme basse-cour.

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix. Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur... 405 fr. Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles... 385 > Savon blanc extra silicaté... 335 > Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes. Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre... 408 > en morceaux de 500 gram. 408 > Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS Fats Pâtes Savon 50 k. 25 k. 12,500 Diaphane supérieur. 330 335 340 Extra pur... 285 290 295 Diaphane... 215 220 230 Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Charbons les 1.000 k. Gaillette « Cardiff » moyenne 410 fr. — petite... 430 > Braisette... 350 > Boulets... 310 > Doublets... 340 > Anthracite 1<sup>er</sup> choix : Moyenne gaillette... 530 > Petite gaillette... 550 > Braisette... 430 > Livraison à domicile, à Nantes, par 500 kilos minimum.

Réduction de 5 fr. pour commande de 1.000 k., 10 fr. pour 2.000 k. et 15 fr. pour 5.000 k. livrés en une seule fois à la même personne.

Par wagon, au départ de Nantes, nous cotons les prix suivants : Briquettes... 215 fr. Moyennes gaillettes... 320 > Petites gaillettes... 340 > Braisettes... 260 > Boulets... 220 > Doublets... 235 > Ces prix s'entendent aux 1.000 kilos en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco dès réception de la marchandise.

Pétroles et Essences les 100 l. Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres... 220 fr. Essence poids lourd, bidons de 50 litres... 231 > Essence Tourisme, bidons de 50 litres... 241 > Pétrole blanc cristal en caisses... 123 fr. Essence poids lourd... 121 > Essence Tourisme... 122 > Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état. Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

AGRICULTEURS I pour 8 francs DE COTISATION ANNUELLE VOUS RECEVREZ NOTRE BULLETIN chaque SEMAINE ET BENEFICIEREZ DES MULTIPLES AVANTAGES DE NOTRE SYNDICAT ET DE NOTRE COOPERATIVE AGRICOLE.

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 3

MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

Maximilien se leva péniblement de son siège. Il était si faible, que je demandai au magistrat la permission d'accompagner le malade pour lui prêter le secours de mon bras.

M. Bienassis — ainsi s'appelait le digne représentant de l'autorité — y consentit sans peine.

Nous traversâmes le long et sombre corridor, et arrivâmes à une porte qui distinguait à peine dans l'obscurité.

Un agent prit la petite lampe et l'approcha de la serrure qu'un ouvrier, amené par le commissaire, fit sauter en un tour de main.

Une bouffée d'air glacé vint frapper nos visages. Hum, grommela un agent derrière moi, il aurait bien dû fermer sa fenêtre avant de partir ! — Gustave ! fit M. Bienassis en se tournant vers un des hommes qui le suivaient, allez vous allumer une bougie, et fermez cette lucarne.

— Vous étiez, depuis huit jours, au service de M. Bréhat-Lenoir ? Pas de réponse. Le commissaire poursuivit avec calme : — Savez-vous de quel crime vous êtes accusé ? On vous soupçonne d'avoir empoisonné votre maître. Qu'avez-vous à répondre ?

Un tremblement convulsif s'empara du prévenu. Il ouvrit deux ou trois fois la bouche pour parler, mais la terreur l'étreignait à la gorge, et il ne fit entendre que des sons inintelligibles.

— Voyons, Guérin, reprit le commissaire en détachant un moment ses regards du visage du prévenu pour les reporter sur les papiers placés devant lui, qu'il feignit de classer, nous ne sommes ni des juges, ni des bourreaux, et nous ne voulons vous faire aucun mal : parlez sans crainte ; dites ce que vous voudrez, mais parlez. Il peut se faire que vous soyez innocent, bien que les charges qui pèsent sur vous soient graves et sérieuses. Je vous ferai remarquer que votre silence, votre trouble peuvent être mal interprétés et servir de preuves contre vous. Avouez-vous avoir acheté de l'arsenic avant-hier chez l'herboriste Legras ?

Le prévenu fit un violent effort pour se dégager des mains de ceux qui le serraient ; mais ce fut en vain. Il vit que ses tentatives seraient inutiles, que la fuite était impossible. Alors des larmes jaillirent de ses yeux, et d'une voix entrecoupée par les sanglots : — Laissez-moi ! s'écria-t-il, laissez-moi ! Je suis innocent ! Oh !

Messieurs, je suis un honnête homme, je vous le jure ! J'arrive de mon pays et vous pouvez le demander là-bas... je suis un honnête homme... J'ai une pauvre vieille mère... J'étais venu à Paris pour gagner un peu d'argent, car elle est infirme et ne peut pas travailler... Moi ! un assassin ! Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !

Il joignit ses mains chargées de menottes et fit un effort pour les lever vers le ciel... puis soudain les forces parurent l'abandonner. Il poussa un profond soupir ; si les agents ne l'avaient soutenu, il se serait tombé, la face contre terre, sur le carreau de la mansarde.

— Portez-le sur le lit, fit M. Bienassis en désignant le grabat placé dans un coin de la petite pièce. Maximilien posa sa longue main amaigrie sur l'épaule du commissaire et lui dit avec un sourire plein d'amertume : — Vous dites, Monsieur, que cet homme est un assassin ? — M. Bienassis se retourna, un peu surpris, puis secouant la tête : — Il y a contre lui des charges accablantes, fit-il d'une voix si basse que seuls nous pûmes l'entendre. Il n'a pourtant pas l'air d'un criminel. Je dois m'y connaître, Monsieur, et je vous dis : De deux choses l'une : ou bien cet homme est parfaitement innocent, ou bien c'est un affreux scélérat et un grand comédien...

être simulé. Se tournant ensuite vers le serrurier, qui, debout près de lui, attendait ses ordres : — Ouvrez-moi cette malle, dit-il, et dépêchez-vous.

Le serrurier brisa, à coups de marteau, le cadenas qui fermait la caisse noire. M. Bienassis s'approcha alors, sa bougie à la main, et souleva le couvercle.

La malle était remplie d'habits grossiers et de linge de paysan, mais les habits étaient soigneusement brossés ; le linge, d'une blancheur éblouissante, exhalait le parfum champêtre de la lavande. Tous ces pauvres objets étaient rangés avec un soin qui témoignait que la main d'une femme, d'une mère attentive et prévoyante, avait présidé à ces humbles apprêts.

Le malheureux Guérin était revenu de son évanouissement ; on l'avait assis sur une chaise. Les yeux pleins de larmes, il suivait les mouvements des agents qui bouleversaient tout ce bel ordre, déplaçaient les hardes du pauvre garçon, les secouaient, fouillaient les poches et palpaient les doublures.

« Hens ! un mot de ruban ! fit tout à coup l'un des agents en tirant d'un coin de la malle un bouquet fané, entouré de faveurs roses. — Il le jeta en riant à un des sercarmarades.

— Prends-le, Gustave, dit-il, tu le donneras à la prétendue. M. Bienassis lança un regard de colère à son agent. En entendant cette plaisanterie un peu cruelle, le prévenu s'était soulevé sur son siège et avait serré violemment l'une con-

gués, et s'encre regardèrent aussi penaud que des chasseurs qui ont battu la campagne toute la journée sans découvrir la moindre trace de gibier.

— C'est inconcevable ! c'est moi en vérité ! murmura M. Bienassis en tenant sa tête à deux mains. Qu'est-ce que cet argent a pu devenir ? Cet homme n'avait pas de connaissances à Paris, pas de complices, c'est évident... Le crime est commis hier, nous l'arrêtons il y a une heure, et il est impossible de mettre la main sur le coupable !

Le philosophe ne paraissait pas prêter aucune attention au monologue du commissaire de police ; son regard s'était fixé sur Guérin, dont il considérait avec intérêt la physiologie bouleversée.

Après quelques minutes de réflexion, M. Bienassis parut se décider à tenter un nouvel effort auprès du prévenu.

— Le résultat de nos recherches paraît vous être favorable, lui dit-il : ne croyez pas cependant que la justice renonce à poursuivre ses investigations. Une somme considérable a été dérobée dans la nuit du meurtre ; il faut qu'elle se retrouve ; elle se retrouvera. Les plus graves soupçons pèsent sur vous, tout M. Bréhat-Lenoir ; les preuves sont palpables, évidentes. Il ne vous reste qu'un moyen de vous sauver : la franchise.

(A suivre).

# NOS MERCURIALES

Nantes, 27 Décembre.

## Grains et Farines

Prix à la production :

Blé en grisonne.....	128
Avaines disponibles ou noires.	90
Avaines bigarrées nouv.....	89
Sarrasin.....	95
Orge.....	90
Son.....	70
Seigle.....	82
Mais Plata.....	102
Mais Indo-Chine.....	106

## Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottelée.....	375 à 380
Paille de blé pressée.....	367 à 370
Paille d'orge pressée.....	320 à 325
Paille d'avoine pressée.....	355 à 360
Foin, 600 à 625 fr. les 1.000 kilos.	

## Cours des Vins

Muscadelle.....	450 à 550
Gros-Plant.....	220 à 275
Noah.....	150 à 200
Noah, le degré alcool.....	7 > à 7 50
Foiré.....	6 > à 6 50

## VINS D'ANJOU

Rosés, 15 fr. ; Rosés supérieurs, 20 à 25 fr. le degré-hecto.	
Rouges groslois, 9° à 10°, 15 fr. le degré-hecto.	
Blancs ordinaires, 8° à 10°, 15 à 20 fr. le degré-hecto.	
Blancs supérieurs, 100 à 125 fr. le degré-hecto.	
Blancs coteaux 1928, 1.000 à 1.300 francs.	

## Pommes à Cidre

Nous cotons, 200 à 310.

## Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS	
Carottes, le kilog, 0,30 ; la botte, 0,75. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, à la botte, 1,75 ; au kilog, 1,50. — Radis, 3,50 la douz. — Choux pommes, les 16, 12 à 14 fr. — Choux Bruxelles, 1,25 le kilog. — Choux verts, la douz., 2 fr. — Céleris rave, 8 à 9 fr. la botte. — Céleris branche, 5 à 6 fr. la botte. — Cresson, 8 fr. la douz. — Escarole, 2 fr. la douz. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Crosnes, le kilog, 4 fr.	

## HALLS CENTRALES

Paris, 550 à 600 fr. — Brocolis, 35 à 40 fr. — Crosnes, 600 à 650 fr. — Escarole, 100 à 125. — Radis, 25 à 30 fr. — Persil, 150 fr.

## Pommes de Terre

Nozay, 25 à 26 fr. les 100 kilos. — Paimbeuf, 46 à 48 fr. — Fougeres, 35 à 40 fr. — Muzillac, 20 à 21 fr. —

Questembert, 20 à 21 fr. — Mayenne, 28 à 30 fr. — Château-du-Loir, 25 à 30 fr. — Moncontour, 22 à 25 fr. — Malansac, 20 à 21 fr. — Malicorne, 28 à 35 fr. — Loudéac, 38 à 40 fr. — Le Mans, 24 à 27 fr. —

## Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX  
Syndicat de la Boucherie de Nantes  
Cours du 20 décembre

**BŒUFS.** — Vendus, 26 ; le 1/2 kil., derrière, 4,75 ; devant, 4,50.  
**VEAUX.** — Vendus, 377 ; le kilog, 1re qualité, 9 à 10 fr. ; 2e qualité, 7,75 à 8,75.  
**MOUTONS.** — Vendus, 284 ; le 1/2 kilog, 9 à 10 fr.

## MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs  
Entrés : hier, 64 ; ce jour, 313.  
Cours : le plus haut, 8 fr. ; le plus bas, 6 fr. ; moyen, 7 fr.

## Cours des Sauvages

An dernier marché international des sauvages à Paris il a été vendu aux enchères 225.000 peaux. Voici quelques quantités :

**Belettes :** premières, 5 fr. ; deuxièmes 1,50 à 3. Blaireaux, 34 à 38. Ecureuils : hiver extra, 2 à 3 fr. Foinies : extra 290 fr. ; premières 240 à 270, deuxièmes 80 à 120 ; troisièmes 20 à 60. Hermines : blanches de pays, 12 à 18 fr. ; marron 4 à 11 fr. ; été 6 à 9 fr. Loutres : extra 250 à 300 fr. ; loutres 155 à 200. Martres : extra, 500 à 580 ; premières, 460 à 520 ; deuxièmes, 200 à 240 ; troisièmes 70 à 100. Putois : extra hiver 70 à 90 fr. ; premières 40 à 30 ; deuxièmes 30 à 50 ; troisièmes 5 à 20. Renards : assez bonne demande, extra 80 à 100 fr. ; deuxièmes 40 à 70. Tampus : extra du Nord, un lot a obtenu 1.65 ; hiver 1,20 à 1,40 ; été 1,10 à 1,30 ; tachés, 0,80 à 1,10.  
Prochaines ventes les 17 et 18 janvier.

## Cours des Bois

(Communiqué par le Comptoir des Bois)

### BOIS DE PAYS

	SUR PIED	EN GRUMES
	prix du m <sup>3</sup> cube au 1/5 grand résidu	prix du m <sup>3</sup> cube au 1/5 grand résidu
Acacia.....	200/250	250/380
Chêne.....	200/300	300/600
P <sup>r</sup> tranchage.....	1000/1300	
Châtaignier.....	200/250	250/350
Cerisier-Mérisier.....	200/250	250/275
Hêtre.....	200/250	250/400
Noyer.....	450/600	850/1000
Orme.....	150/200	200/300
Peuplier.....	175/200	200/250
Pin maritime ou Sylvestre.....	65/110	110/140

Poteaux écorcés pour mines françaises : le m<sup>3</sup> réel, 130/170 fr. franco. Poteaux bruts pour mines anglaises : la tonne, 100/103, quai embarquement, ce qui revient à environ 80/85 la tonne, wagon ou péniche lieu de production.  
Ecorces à tan chêne : Ecorces à la vapeur disponible 425 à 450 fr., suivant qualité, les 1.000 kilos.

### BOIS DE CHAUFFAGE

Sur péniche ou wagon départ :  
Chêne, la corde de 3 stères, 100/120  
Cottrets pin ou bouleau, l. c. 230/280  
Charbons de bois, la tonne, 450/550

## CHAUX POUR L'AGRICULTURE

### CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 95 »  
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendement 115 »  
Fleur de chaux blutée pour vigne..... 125 »  
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux.  
Ce nouveau logement comportera une majoration de 25 francs par tonne, soit 140 fr. les 1000 kilos de chaux blutée pour amendement.

## Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, œillets cuir tous les mètres, 1<sup>re</sup> 50 de corde à chaque coin, ou cordes à lisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit.....	12 80
Lin et Jute : vert gras.....	14 50
Chauxure : N° 1 vert gras.....	17 25
N° 2 vert gras.....	18 50
N° 3 gras, cachou ou enduit.....	19 90
N° 4 vert gras.....	21 35
Coton : N° 1 vert enduit.....	17 80
N° 2 gras, enduit ou cachou.....	19 90
N° 3 vert gras.....	21 70
N° 4 vert gras du cachou.....	22 »

Passer les commandes au Syndicat.

## MARCHÉS RÉGIONAUX

**NANTES (Talensac)**  
Bœuf. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 5-11 fr. ; 2e catéq., 3-4 fr. ; de catéq., 1,50-3 fr.  
Veau. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 7,50-11 fr. ; 2e catéq., 7-8 fr. ; de catéq., 3,50-6 fr.  
Mouton. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 9,50-10 fr. ; 2e catégorie, 7,50-9 fr. ; de catéq., 4,50-5 fr.  
Porc. — Le demi-kilo : 7,75-9,25.  
Bœuf. — Le demi-kilo : 11,50-12,50.  
Cafés — La douzaine : 11,50-12 fr.  
Lapins. — Le demi-kilo, 6,50.  
Poulets. — Le demi-kilo : 8-8,50.

# HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

C.L.16 MÉDECINE CHIRURGIE  
Déplacements des Organes  
PAR LA MÉTHODE LEROY

Grâce à votre merveilleuse méthode, vous avez guéri mon enfant âgé de deux ans, atteint d'une grosse hernie. Je vous en remercie.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Blessé des deux côtés, j'ai eu recours à votre méthode et vous m'avez permis de publier mon nom afin de rendre service aux hernieux. Signé : GOURIN Pierre, à Châteaufort en Sainte-Marie (L.-L.).  
**M<sup>r</sup> Leroy** Je vous remercie pour votre merveilleuse méthode et sans m'être arrêté de travailler. Signé : POUPEAU Armand, Cinq-Chemins, Bourgneuf-en-Retz.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Je certifie avoir constaté sur un grand nombre de malades atteints de hernies, la guérison complète et définitive après l'application de la méthode LEROY. Signé : Docteur RAYNAUD N., de la Faculté de Paris.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Je suis heureux de vous apprendre que la hernie que j'avais contractée, il y a trois mois, est complètement disparue et guérie par votre méthode. J'en suis sincèrement fier et de cette infirmité à avoir recours à vous. Signé : RETIF François, à la Ridelet, Erbray.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Merci d'avoir guéri mon fils en huit mois, la hernie a complètement disparu. Publiez ma lettre si cela peut vous être agréable. Signé : Mme BOSSIS Henriette, au Pommeret, par Lesé.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Atteint d'une hernie depuis deux ans, j'ai été immédiatement soulagé par votre méthode. Guéri maintenant, je vous en suis reconnaissant. Signé : PENTCOUTEAU Louis, à la Vieillère, Saint-Joseph.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Je viens vous remercier pour avoir guéri ma hernie, et je recommande votre méthode à tous ceux qui souffrent.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Signé : PIPAUD HENRI, au Pont-Béranger, Saint-Hilaire-de-Chaléons.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Je vous exprime toute ma reconnaissance car avec votre méthode j'ai été rapidement débarrassé d'une volumineuse hernie, je vous demande de publier ma lettre. Signé : J.-B. TESSIER, jardinier, rue du Loquidry, Nantes.  
**M<sup>r</sup> Leroy** Une autre attestation nouvelle d'un docteur autorisé. Toutes les personnes que je vous ai adressées sont revenues enchantées et immédiatement soulagées grâce à vos bons soins et à votre loyauté. Je me fais un devoir de vous féliciter de tels résultats. Signé : Docteur SAHUT, de la Faculté de Paris.  
Ces lettres, prises au hasard, et publiées sur la demande expresse des intéressés, prouvent de jour en jour, le succès toujours grandissant de la Méthode LEROY.  
Allez donc, en toute confiance, voir **M<sup>r</sup> LEROY**, de Nantes, de qui vous entendez de plus en plus parler et qui est toujours parmi vous. Il vous recevra gratuitement à :  
NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h. ; dimanche matin, de 9 h. à 11 h., en son cabinet, 8, rue J.-J.-Rousseau.  
Châteaubriant, mer. 1<sup>er</sup> janvier, Hôtel de la Gare.  
Ancenis, jeudi 2, Hôtel des Voyageurs.  
Nozay, vendredi 3, Hôtel de Bretagne.  
Nozay, lundi 6, Hôtel du Pélican.  
Blain, mardi 7, Hôtel du Vieux-Chêne.  
Saint-Philibert, mer. 8, Hôtel Denis.  
Clisson, vendredi 10, Hôtel de la Gare.  
Saint-Père-en-Retz, lundi 13, Hôtel du Commerce.  
Montbert, mer. 15, Hôtel Renaud.  
Guérande, jeudi 16, Hôtel de France.  
Sainte-Pazanne, vendredi 17, Hôtel du Cheval Blanc.  
Punchaun, lundi 20, Hôtel de Bretagne.  
Légé, mardi 21, Hôtel du Cheval Blanc.  
Machecoul, mer. 22, Hôtel de la Bicyclette.  
Plessé, jeudi 23, Hôtel Berland.  
Saint-Nazaire, vendredi 24, Hôtel de France.  
Vallet, mardi 28, Hôtel Guindon.  
Pornic, jeudi 30, Hôtel Continental.  
Paimbeuf, vendredi 31, Hôtel Saint-Julien.

**M<sup>r</sup> LEROY, spécialiste herniaire**  
8, Rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
Madame LEROY reçoit les Dames

**ANCENIS**  
Poulets, la couple, gros 25 à 40 fr., moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 28 fr. ; oies, la livre, 4,25 à 5 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; canards, la douzaine, 10 à 10,50 ; beurre, la livre, 10 à 12 fr. ; veaux, le kilo, 7,50 à 8,20 ; porcs, 8,50 à 8,70 ; porcs de lait, l'unité, 260 à 310 fr.

**CANDE**  
Froment, 125 fr. ; orge, 100 fr. ; seigle, 95 fr. ; foin, les 1.000 kilos, 600 fr. ; paille, 380 fr. ; pailles de terre, 400 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10 fr. ; œufs, la douzaine, 9 fr. ; poulets, la couple, 28 à 34 fr. ; canards, 24 à 28 fr. ; lapins, la pièce, 6 à 7 fr. ; lièvre, le demi-kilo, 4 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. ; Porcs gras : amenés 30, vendus 30, le kilo 9 fr. Porcs maigres : amenés 120, vendus 110, la pièce 400, 600 fr. Porcellets : amenés 200, vendus 280, la pièce 200 à 200 fr.

**CHATEAUBRIANT**  
Farine, 180 fr. ; blé, 125 à 127 fr. ; sarrasin, 90 à 100 fr. ; son, 85 à 88 fr. ; paille, 200 fr. ; les 500 kilos ; foin, 250 fr. ; Cidre, 150 fr. ; haricots, 100 fr. ; pois ; pommes à cidre, 200 fr. ; les 1.000 kilos.  
Beurre, gros 17 fr. le kilo, détail 21 à 22 fr. le kilo ; œufs, 8,50 à 10 fr. la douzaine.  
Vieilles poules, 28 à 35 fr. ; poulets, gros 35 à 38 fr., moyens 25 à 32 fr., petits 20 à 25 fr. ; pigeons, 10 à 11 fr. ; canards, 35 à 40 fr. la couple ; lapins domestiques, 12 à 15 fr. la pièce ; lièvre, 7 à 8 fr. ; perdrix, 7 à 8,50.  
Bœufs, 4 à 4,25 le kilo ; vaches, 3,75 à 4 fr. ; veaux, 5,50 à 6,75 la livre ; porcs gras, 8,25 à 8,50 le kilo ; porcs maigres, 3,75 à 4,50 fr. pièce ; porcellets, 250 à 300 fr.

**GRAND-FOUGERAY**  
Bœufs gras, 4 à 4,50 le kilo ; bœufs de travail, 5,000 à 6,500 fr. la couple ; taureaux, 3,75 à 4,25 le kilo ; vaches, 1,200 fr. à 2,000 fr. ; porcs gras, 8 à 8,20 le kilo ; porcs, 8,50 à 4,50 fr. ; porcellets, 230 à 300 fr.

**NOZAY**  
Blé, 124-125 fr. ; seigle, 94-95 fr. ; orge mouture, 89-90 fr. ; avoine, 85-86 fr. ; sarrasin, 99-100 fr. ; son, 80 fr. ; Foin, les 500 kilos, 215 à 220 fr. ; paille d'avoine, 130 à 135 fr. ; Cidre, la barrique, 115 à 130 fr. droits en sus.  
Beurre, gros 18,80 à 20 fr. le kilo, détail 20,25 à 20,50 ; œufs, 9 fr. la douzaine ; poulets, la couple, petits 25 à 32 fr., gros 33 à 40 fr. ; canards, 30 à 32 fr. la couple ; oies grasses, 30 à 35 fr. pièce (environ 7 fr. le kilo) ; pigeonneaux, 6,75 à 7 fr. la couple ; lapins, 13 à 20 fr. pièce ; garenne, 8 à 10 fr. ; perdrix, 9 à 10 fr. ; bécasses, 12 à 13 fr. ; canards sauvages, 30 à 32 fr. ; lièvres, 28 à 30 fr.  
Bœufs, 3,80-4,40 ; vache, 3,40-3,75 ; veau, 7,90-8 fr. ; mouton, 6,50-6,75 ; porcs gras, petits 8 fr. ; de 100 kilos et au-dessus, 8,25 le kilo sur pied à jeun.  
Porcellets six à huit semaines, 210 à 290 fr. pièce ; garenne de trois mois, 300 à 420 fr. ; canards de trois à quatre semaines, 490 à 550 fr., suivant poids et beauté.  
Foie de Noël. — Affaires actives. Les bœufs de trois à six ans se sont vendus de 4.800 à 6.800 fr. la paire ; certains ont même dépassé 7.000 fr. Les bœufs gras ont fait 410 à 450 le kilo ; les jeunes de quatre et six dents, jusqu'à 5 fr.  
Vaches prêtes, ou fraîches en lait, de 1.800 à 2.500 fr., suivant qualité, vitelles vaches entre 800 et 1.300 fr.

**GUÉMENE-PENFAO**  
Poulets, la couple, gros 50 fr., moyens 35 fr., petits 25 fr. ; le kilo, 19 fr. ; oies, la pièce 32 fr. ; le kilo 6,50 ; dindes, la pièce 45 fr. ; le kilo 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 fr. ; œufs, la douzaine, 9,25 ; beurre, le demi-kilo, 10 fr.

**Comme vous n'avez jamais vu!...**  
Afin de renouveler entièrement leur stock  
les **GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**  
**AU PETIT PARIS**  
Place Royale - NANTES  
feront, le **Samedi 4 Janvier**  
et jours suivants, à **TOUS LEURS RAYONS**

**Une formidable vente de Soldes après Inventaire**  
avec des prix inconnus jusqu'à ce jour :  
Toutes les marchandises de la saison dernière seront vendues à vil prix !  
Rendez-vous tous "AU PETIT PARIS" le **SAMEDI 4 JANVIER**,  
Vous gagnerez votre voyage !

**MOTEURS VENDEUVRE**  
1.000 t/m

**EXTRAIT DE NOS PRIX COURANTS**

N°	PUISSANCE	MOTEURS NUS	MOTEURS RÉFRIGÉRANT	MOTEURS AVEC RADIATEURS
2	2 CV	2.175	2.280	2.475
3	3 CV	2.225	2.365	2.590
4	4 CV	2.575	2.695	2.975
5	5 CV	2.635	2.795	3.140
6	6 CV	2.975	3.265	3.625
8	8 CV	3.760	4.020	4.250
11	11 CV	4.400	4.700	5.060
13	13 CV	4.690		5.340
16	16 CV	5.800		6.640

Applications Agricoles et Industrielles  
Appareil spécial permettant le fonctionnement au gazoil.  
Groupes moto-pompes pour travaux d'arrosage et d'irrigation.  
Groupes réducteurs de vitesse (rapport 1 à 3).  
Groupes électrogènes de 800 - 1000 - 1500 - 2000 - 2500 - 5000 watts à éclairage direct ou à charge d'accus.  
Moto-scies automobiles.

**Etablis<sup>ts</sup> DE VENDEUVRE, 327, Rue Saint-Martin - PARIS**

**Le cauchemar des Eleveurs**  
**LES RISQUES DE L'ELEVAGE**

sont presque toujours dus à l'insuffisance d'aliments minéraux dans la nourriture.  
Cette pauvreté du tissu osseux en phosphates se traduit par une faiblesse générale.  
La **FARINE ATÉ** est le complément minéral indispensable à la bonne formation des os et des muscles. Vous aurez en employant des animaux sains et vigoureux qui feront prime sur tous les marchés.

**LA FARINE ATÉ**  
ALIMENT FORTIFIANT NÉCESSAIRE ET INDISPENSABLE. EMPLOYÉ AVEC SUCCÈS PAR TOUS LES CULTIVATEURS & ELEVEURS AVERTIS  
**CINQ FOIS** plus efficace que toute autre provende  
Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economique, des Docks de l'Union des Docks  
ET CHEZ PLUS DE 2.000 DEPOSITAIRES EN BRETAGNE, NORMANDIE ET VENDEE  
IL Y A UN DEPOT PRES DE CHEZ VOUS

**CIDRE**  
COLORÉ - BONIFIÉ  
CONSERVÉ - CLARIFIÉ  
MALADIES GUÉRIES

**PRODUITS GATÉ**  
EXTRACTION LA BIÈRE ALCOOLIQUE

PAR LES  
THE PHARM & G. GALICHÈRE - S.T. LÔ

**LE CAFÉ ÉMILE**  
donne de la vigueur  
**GOUTEZ-LE MADAME !**  
13, Quai du Port-Maillard - NANTES

**POMMES DE TERRE**  
DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures et les moins chères

les plus saines et les plus productives

**PRÊTS D'ARGENT**  
Sur Hypothèque  
A partir de 10.000 francs, sur terres et maisons.  
**ALLAIRE, THOUARÉ, (Loire-Inf<sup>re</sup>)**

**farine LA REINE**  
L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER  
Demandez Notice, Echantillon et Prix  
Dépôt : 14, Rue du Général Haxo, NANTES-DOULON  
Société AFRICQUE et METROPOLE

AGENT GÉNÉRAL POUR L'OUEST :  
G. GUILLAUD, 4, Rue Guépin, NANTES. — Téléphone : 131.86. Inter 67

**G. MAZÉAS**  
OFFICE BRETON  
GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

S'ADRESSER AU SYNDICAT CENTRAL